

**DROIT À LA DÉCONNEXION**

LA DIRECTION RECONNAÎT SES MANQUEMENTS !

Dans le prolongement du GT Encadrement initié l'année dernière sous l'impulsion de la CGT, faisant suite à une longue série de bilatérales consécutives aux NAO 2024, une délégation de l'UFCM-CGT a été reçue par la DRH Groupe le 15 juillet 2025 sur le sujet du droit à la déconnexion. Sans surprise, la Direction affiche une volonté de façade mais botte en touche dès que de réelles revendications dans l'intérêt des cheminot-e-s lui sont proposées !

Depuis la mise en place des accords néfastes sur le forfait jours en 2016 et sur le télétravail en 2017, que la CGT n'a pas signés, l'UFCM-CGT n'a eu de cesse d'alerter la Direction sur la dégradation des conditions de vie et de travail subie par les cheminot-e-s du GPU SNCF. Explosion du temps de travail, déséquilibre vie professionnelle-vie personnelle, augmentation de la charge mentale, déni de reconnaissance de la pénibilité pour une majorité de métiers de l'encadrement, souffrance, stress au travail, suppression de postes..., telles sont les conséquences des politiques d'éclatement de l'entreprise et de casse du service public mises en œuvre par les directions et gouvernements successifs !

Une UFCM-CGT force de propositions !

L'UFCM-CGT a insisté sur la nécessité de négociation d'un accord de haut niveau ouvrant des droits aux salarié-e-s, notamment par la mise en œuvre d'outils et de moyens coercitifs sous la responsabilité de l'employeur en lieu et place de simples chartes d'affichage, teintées au mieux de campagnes d'information et de sensibilisation servant d'habillage cosmétique. Il a été annoncé au plus haut niveau du GPU, notamment via le Comex, une prise de conscience collective et une volonté de s'emparer du sujet : dont acte ! L'UFCM-CGT rappelle que l'accord Forfait jours prévoyait pourtant, dans son article 15, l'ouverture d'une négociation sur le droit à la déconnexion, sujet qui, semble-t-il, est toujours en suspens...

La direction du GPU reconnaît « ne pas être complètement dans les clouds » !

L'UFCM-CGT a ouvert une brèche : il est désormais nécessaire d'élever le rapport de force pour nous permettre de conquérir des droits nouveaux préservant la santé physique et la charge mentale de l'ensemble des cheminot-e-s ! La prochaine bilatérale, prévue fin septembre-début octobre, sera un point d'étape crucial pour faire mesurer à la direction du GPU l'urgence de répondre à nos revendications légitimes !

La CGT et son UFCM vont continuer à porter la revendication d'un accord collectif et opposable de haut niveau pour l'ensemble du GPU SNCF et de ses filiales, celles de SNCF Voyageurs ainsi que Hexafret et Technis, en y incluant les salarié-e-s d'entreprises prestataires ou mis à disposition et travaillant dans les locaux SNCF !

Nos revendications UFCM-CGT sur le droit à la déconnexion →

